

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIÉRI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 mars 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Régis MARTIN - Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Guy BARRET représenté par Arnaud MERCIER - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Louis CANAL représenté par Stéphane MARI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Virginie MONNET-CORTI - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Catherine PILA - Nathalie FEDI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Alexandre GALLESE représenté par Maryse JOISSAINS MASINI - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Nathalie LAINE représentée par Patrick GHIGONETTO - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Christophe MASSE représenté par Eric SCOTTO - Florence MASSE représentée par Nathalie PIGAMO - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Yves MESNARD représenté par André JULLIEN - Marie-Claude MICHEL représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Chrystiane PAUL représentée par Marie-Louise LOTA - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Julien RAVIER représenté par Mireille BALLETTI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Carine ROGER représentée par Martine RENAUD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Loïc BARAT - Odile BONTHOUX - Nadia BOULAINSEUR - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Stéphane PAOLI - Roger PELLENC - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Patrick PIN - Henri PONS - Roland POVINELLI - Marie-France SOURD GULINO - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER par Michel AZOULAY à 10h52 – Bernard RAMOND par Frédéric GUINIERI à 11h00.

Etaient excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h05 - Michel LAN à 10h53 - Jean-Louis BONAN à 10h54 – Arlette FRUCTUS à 10h54 – Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 10h54 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 11h00 - Antoine MAGGIO à 11h00 - Marie MUSTACHIA à 11h00 – Dominique TIAN à 11h00 - Michel MILLE à 11h05 - Marie-Arlette CARLOTTI à 11h05 - Frédéric COLLART à 11h15 - Lisette NARDUCCI à 11h15 - Gérard POLIZZI à 11h20.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 002-3598/18/CM

**■ Approbation de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au projet MASK@PACA, application pour le grand public liant santé et qualité de l'air
MET 18/6154/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La pollution atmosphérique représente un problème majeur de santé publique et des études pour la mise en place de stratégies préventives auprès de la population sont essentielles.

L'allergie est l'une des conséquences importante de cette pollution. On estime le coût sanitaire de la pollution de l'air à environ 100 milliards d'euros pour la France.

Néanmoins, une action d'information, pour prévenir les effets des pics de pollution, est possible et c'est dans l'action locale que réside la clé, car il est important de connaître spécifiquement les niveaux d'exposition des habitants et les caractéristiques de chaque territoire pour une politique de prévention adaptée à ses citoyens.

L'ère du numérique et de la santé connectée nous offre, aujourd'hui, de nouveaux moyens de communication avec les citoyens, les données en temps réel pouvant être mesurées directement auprès des citoyens et/ou dans leur environnement.

La société Kyomed est spécialisée en e-santé ; Kyomed propose des services intégrés pour accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions de santé innovantes dans le domaine de la santé connectée et de la médecine personnalisée.

La société cherche un territoire support pour déployer une application gratuite sur l'asthme pour les particuliers dont les résultats seront croisés avec les données de la qualité de l'air et les niveaux polliniques dans l'air ambiant.

Les objectifs spécifiques de MASK@PACA sont de :

- Mieux comprendre l'effet de la qualité de l'air sur la rhinite allergique et l'asthme
- Évaluer les conséquences sociétales partagées avec les citoyens, les entreprises et les professionnels
- Fournir une sentinelle pour la pollution de l'air et l'exposition aux allergènes pour les municipalités ou les régions qui peut être relayée par les médias et les réseaux sociaux
- Proposer des stratégies préventives basées sur le réseau sentinelle ; MASK@PACA aidera les citoyens à mieux gérer leur propre santé pendant les pics de pollution en utilisant de nouveaux services numériques.

Les impacts attendus sont de :

- Faire la démonstration, en territoire PACA, d'une méthodologie efficace et transposable en tout lieu du territoire
- Diminuer l'impact de la pollution et des allergènes sur la santé des personnes
- Développer des politiques participatives et mettre en place des schémas globaux de « gestion des risques » liés à l'environnement

**Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 mars 2018**

- Améliorer la productivité au travail, la productivité à l'école pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, les pics polliniques survenant souvent au moment des examens
- Réduire les inégalités de santé, de genre et sociales sur le territoire PACA.

MASK@PACA déploiera pour cela une étude de terrain sur 4 zones d'intérêt identifiées du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence visant à collecter les données de santé, pollution, pollens et climat et utilisera :

- Une application gratuite pour la surveillance de la rhinite et de l'asthme testée dans 22 pays (Allergy Diary, IOS et Android, 15.000 utilisateurs, TLR9)
- Des algorithmes validés pour la pollution de l'air (AIR PACA, TLR9)
- Des données polliniques (RNSA, TLR9)
- Des données de pollution issues de microcapteurs (TERA, TLR7)
- Les informations produites par Vigi-pollen (TLR3).

Les sites pressentis sont des sites en milieux urbains (à définir) et deux sites sur le pourtour de L'Étang de Berre (à définir).

Les acteurs du projet :

Pour ce faire, les acteurs suivants ont décidé de soutenir le projet.

Les acteurs clés pour la réussite du projet :

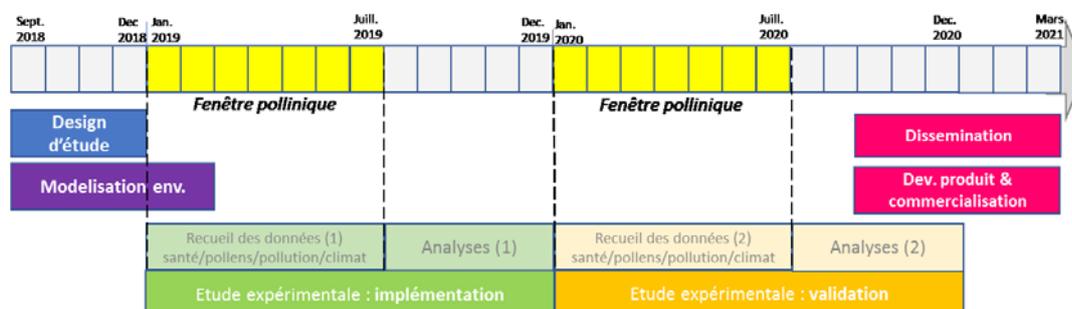
- Le réseau de surveillance de la qualité de l'air : Air PACA, pour sa connaissance et son expertise de terrain, pour les données hebdomadaires
- Les industriels du secteur environnement/pollution : le groupe TERA, pour leurs différents capteurs adressant les différentes familles de polluants
- Un industriel du secteur environnement/santé : RAMBOLL, pour son expertise dans la politique de prévention appropriée aux différents contextes
- Un industriel de la santé connectée : Kyomed, pour ses services intégrés proposés pour le développement de solutions innovantes en santé connectée

À noter que Kyomed est à l'origine et partenaire d'un projet H2020 (sélectionné à l'appel à projet de l'EIT-Health) sur l'impact de la pollution sur les maladies respiratoires et allergiques (projet POLLAR).

- Un centre d'émulation scientifique, technologique industrielle et citoyenne : THE CAMP, pour le positionnement et la localisation stratégiques de ce campus high-tech
- Le pôle de compétitivité : Eurobiomed, pour la valorisation et la dissémination des résultats sur d'autres territoires
- La Métropole Aix-Marseille-Provence, territoire particulièrement soumis à la pollution de l'air : provenant des grands axes routiers, des zones urbanisées et des grands pôles industriels. La Métropole est aussi un acteur de la qualité de l'air par l'intermédiaire de ces politiques de transport, de développement économique ou d'aménagement du territoire. Elle peut également jouer un rôle dans la prévention et l'information des populations, notamment au côté et en appui des communes.

C'est pourquoi, il est proposé que la Métropole soit partenaire de cette initiative en étant territoire support au développement du projet MASK. Elle pourra, en lien avec les territoires et les communes, notamment du pourtour de l'Étang de Berre et des zones urbaines, être un relais d'information et mobiliser les citoyens autour du projet.

Le calendrier du projet est le suivant :



Le projet est organisé sur 2 ans selon 5 phases principales :

- Design de l'étude et mise en place (2018)
- Modélisation (2018)
- Étude expérimentale : phase d'implémentation (2018), phase de validation (2019)
- Information et éducation des citoyens (2019)
- Stratégie de dissémination (2019)

Financement du projet :

Le coût du projet est estimé à 720.000 euros avec des dépenses de ressources humaines, équipement (capteurs collectifs et individuels), sous-traitance (développement de l'application, hébergement de la base de données), communication, organisation d'événements, consultance scientifique et médicale.

À noter qu'il n'est pas demandé de financement à la Métropole sur ce projet

Néanmoins, un temps / homme pourra être valorisé pour le suivi et l'appui du projet (lien avec les communes, les habitants ...) ainsi que des prestations en nature liées éventuellement à la communication sur le projet (prêt de salle etc).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le programme MASK@PACA présente un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de connaissance des impacts de la pollution sur la santé.

Signé le 15 Février 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 15 mars 2018

- Qu'il est demandé à la Collectivité d'acter son engagement dans le programme MASK@PACA.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole au programme MASK@PACA, au travers de l'animation d'actions, de la représentation de ses élus et enfin de l'intervention de ses moyens humains désignés pour le suivi des actions.

Article 2 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole dans ce programme qui débutera à compter du second semestre 2018 et se déroulera jusqu'au second semestre 2019.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE